




Instructions pour compléter le document-type du cadre de résultats

Février 2017
Genève, Suisse

La présente traduction des Instructions pour remplir le document-type du cadre de résultat (les “instructions”) en français est fournie à titre informatif uniquement. Le document en anglais publié sur le site web du Fonds mondial (susceptible d’être modifié à tout moment) constitue la version officielle des instructions.

I. Introduction

1. L'objectif du présent document est de fournir des conseils à l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le développement et l'examen des cadres de résultats lors des phases d'élaboration de la demande de financement et d'établissement de la subvention, durant le cycle de la subvention. Ces parties prenantes comprennent les instances de coordination nationale, les bénéficiaires principaux et autres acteurs de mise en œuvre, les prestataires d'assistance technique, le Comité technique d'examen des propositions, le Secrétariat du Fonds mondial, ainsi que les agents locaux du Fonds.
2. Un cadre de résultats est soumis au stade de la demande de financement puis est complété avec des informations supplémentaires au stade de l'établissement de la subvention. Il fait partie de l'accord de subvention établi entre le Fonds mondial et le pays/le bénéficiaire principal, et définit les indicateurs ainsi que les cibles à atteindre sur la période de subvention.
3. Le cadre de résultats comprend des indicateurs d'impact, de résultats et de couverture, avec les cibles correspondantes et un calendrier pour le rapportage de l'information. Chaque indicateur de couverture est rattaché à un module spécifique soutenu par la subvention du Fonds mondial. Le document-type du cadre de résultats fournit une liste d'indicateurs standardisés¹ qui peuvent être sélectionnés. Les indicateurs sont issus de l'orientation des partenaires techniques afin de garantir un rapportage cohérent et harmonisé de l'information.
4.  Le niveau de détail et le type d'informations requis dans le cadre de résultats varient entre le stade de la demande de financement et le stade d'établissement de la subvention. Dans les présentes instructions, l'icône figurant en tête de paragraphe signalera les sections où les niveaux d'information requis peuvent différer.

¹ La liste des principaux indicateurs pour le rapportage de l'information au Fonds mondial figure dans le Manuel sur le cadre modulaire disponible à l'adresse suivante : <http://www.theglobalfund.org/fr/applying/funding/resources/>

II. Orientations générales


5. Le présent cadre de résultats est un document-type Excel. Il est uniquement compatible avec les versions 2010 et ultérieures de MS Excel. Certains menus déroulants et formules sont en effet susceptibles de ne pas fonctionner avec les versions 2007 ou antérieures de MS Excel. Par conséquent, les candidats/réциpiendaires principaux utilisant des versions antérieures sont priés de passer à la version 2010 ou aux versions suivantes avant de commencer à travailler sur ce fichier.
6. Il est recommandé aux utilisateurs de manipuler le fichier avec précaution. Les cadres de résultats qui auront été altérés (ex. : si la protection du mot de passe du document-type a été désactivée, si les menus déroulants ont été remplacés par d'autres valeurs copiées/collées ou si la structure du formulaire a été modifiée suite à l'ajout ou à la suppression de colonnes, etc.) **seront rejetés**, et il sera demandé aux utilisateurs de soumettre de nouveau leurs données dans un autre document-type.
7. Le document-type du cadre de résultats est établi en anglais, qui est la langue de travail officielle du Fonds mondial. Il est également proposé en français et en espagnol.
8. **Au stade de la demande de financement** : les candidats doivent demander un document-type du cadre de résultats à l'équipe de pays. Ils préciseront dans leur demande la ou les composantes² devant être incluses dans leur(s) candidature(s). Les équipes de pays du Fonds mondial généreront et soumettront un document-type du cadre de résultats propre à chaque candidat. Les candidats n'en utiliseront qu'un seul en vue de couvrir l'ensemble de la demande de financement pour tous les réциpiendaires principaux désignés.
9. **Au stade de l'établissement de la subvention** : une fois la demande de financement examinée et recommandée pour financement par le Comité technique d'examen des propositions, il sera demandé à chaque réциpiendaire principal désigné de passer au stade de l'établissement de la subvention. À cette étape, le ou les documents-types du cadre de résultats, préalablement remplis avec les indicateurs et les données de référence issus de la demande de financement examinée par le Comité technique d'examen des propositions, seront communiqués par l'équipe de pays à chaque réциpiendaire principal désigné. Si plusieurs réциpiendaires principaux ont été désignés au stade de la demande de financement, le cadre de résultats sera séparé par acteurs de mise en œuvre et mis à disposition des différents réциpiendaires principaux. Il servira ensuite de base pour la négociation des indicateurs et des cibles pendant le processus d'établissement de la subvention.
10. Les instructions suivent la structure du document-type du cadre de résultats et comprennent donc les sections suivantes :
 - **Section A** : Aperçu
 - **Section B** : Indicateurs d'impact
 - **Section C** : Indicateurs de résultats
 - **Section D** : Indicateurs de couverture
 - **Section E** : Ventilation (indicateurs d'impact, de résultats et de couverture)
 - **Section F** : Mesures de suivi du plan de travail

² Pour de plus amples informations sur les demandes combinées, veuillez consulter les [Instructions relatives à la demande de financement](#).


11. Le dernier onglet du cadre de résultats intitulé « Aperçu avant impression » fournit un aperçu des informations saisies dans chaque section afin de faciliter l'impression et l'examen du document. Si nécessaire, il est possible de masquer les colonnes pour simplifier l'impression.


III. Instructions

12. Les instructions détaillées pour compléter les différentes sections du document-type du cadre de résultats sont fournies ci-dessous :

Aperçu - Section A	
Pays/Candidat	<ul style="list-style-type: none">• Ce champ sera préalablement rempli par le Fonds mondial et envoyé à chaque pays/candidat.
 Nom de la candidature	<ul style="list-style-type: none">• Ce champ sera préalablement rempli par le Fonds mondial. <p>Au stade de la demande de financement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le nom de la candidature sera préalablement rempli dans le document-type du cadre de résultats fourni au candidat. Il correspondra au nom indiqué au stade de la demande de financement. <p>Au stade de l'établissement de la subvention :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une fois la demande recommandée pour financement, ce champ indiquera le nom de la subvention, celui-ci étant basé sur le nom du pays ou du candidat multi-pays, la composante de maladie et le bénéficiaire principal choisi.
Date de début proposée de la période de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Ce champ indique la date de début de la période de mise en œuvre, qui suit généralement la date de fin de la période de mise en œuvre précédente, ou la date de fin de prolongation de la période de mise en œuvre précédente si le candidat/bénéficiaire principal bénéficie déjà d'une subvention du Fonds mondial. Si le candidat ne dispose pas de subvention du Fonds mondial, la date de début de la période de mise en œuvre correspondra à la date de début du programme, telle que demandée par le candidat.• La date sera préalablement remplie dans le document-type du cadre de résultats fourni au stade de la demande de financement. Si nécessaire, elle peut être modifiée directement dans le document-type par les candidats/bénéficiaires principaux après en avoir informé l'équipe de pays.• La date de début de la période de mise en œuvre doit toujours être le premier jour du mois.• Cette date doit demeurer la même dans tous les documents relatifs à la demande de financement et à la subvention (p. ex. : la liste des produits de santé et le budget).

Aperçu - Section A	
Date de fin proposée de la période de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Ce champ indique la date de fin proposée de la période de mise en œuvre. • La date sera préalablement remplie dans le document-type du cadre de résultats fourni au stade de la demande de financement. Si nécessaire, elle peut être modifiée directement dans le document-type par les candidats/réциpiendaires principaux. • La date de fin de la période de mise en œuvre doit être le dernier jour du mois. • Cette date doit demeurer la même dans tous les documents relatifs à la demande de financement et à la subvention (p. ex. : la liste des produits de santé et le budget).
Date de début de l'exercice comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de la date de début (jour et mois) de la période que le candidat/réциpiendaire principal utilise à des fins de comptabilité et de préparation des états financiers. • Le candidat/réциpiendaire principal doit s'assurer que les cycles de rapportage de l'information programmatique et financière sont alignés. Si les cycles nationaux de rapportage programmatiques et budgétaires sont différents, il est demandé de convenir d'un cycle commun de communication de l'information, aligné soit sur le cycle de rapportage programmatique soit sur le cycle budgétaire.
Date de fin de l'exercice comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de la date de fin (jour et mois) de la période que le pays utilise à des fins de comptabilité. Elle doit être considérée comme la date de clôture aux fins de préparation des états financiers. • La date de fin de l'exercice comptable doit survenir douze mois après la date de début de l'exercice.
Navigation sur la page	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend des liens pour faciliter la navigation sur chaque page.
Composante	<ul style="list-style-type: none"> • La composante sera sélectionnée pour le candidat/réциpiendaire principal lors de la soumission du document-type du cadre de résultats par l'équipe de pays, à la demande du candidat. • Les menus déroulants seront alors automatiquement renseignés avec la liste de modules, d'interventions et d'indicateurs applicables à chacune des composantes sélectionnées.

Aperçu - Section A	
Réциpiendaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la colonne « Nom du réциpiendaire principal », les utilisateurs indiqueront le nom du ou des acteurs de mise en œuvre. • Le nom pourra être sélectionné à partir du menu déroulant contenant la liste de tous les acteurs de mise en œuvre ayant déjà géré une subvention du Fonds mondial. • Si l'utilisateur souhaite désigner un nouvel acteur de mise en œuvre n'ayant jamais géré de subvention du Fonds mondial, il peut renseigner manuellement son nom dans la colonne « Nom du nouveau réциpiendaire principal ».
 <p>Périodes de communication de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les périodes de rapportage seront préalablement renseignées à partir du cycle de rapportage annuel et de la fréquence de rapportage convenus avec le pays. • Afin d'aligner les dates de début des subventions sur les cycles nationaux de rapportage programmatiques et budgétaires, la première et la dernière périodes de rapportage d'une subvention peuvent être supérieures ou inférieures à douze mois. • Au cas où les dates de début ou de fin de la période de rapportage doivent être modifiées, pour être alignées avec le cycle de rapportage du pays, cela peut être fait dans le document, par le candidat / Réциpiendaire Principal, en écrivant les dates directement dans l'espace prévu. <p>Au stade de la demande de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fréquence des rapports est fixée à douze mois pour toutes les demandes de financement, par défaut. <p>Au stade de l'établissement de la subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fréquence des rapports peut être ajustée suivant la catégorie du pays définie d'après le cadre de différenciation du Fonds mondial. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Portefeuilles de pays « ciblés »</u> : les portefeuilles de pays classés dans la catégorie « ciblés » communiqueront leurs rapports une fois par an. • <u>Portefeuilles de pays « essentiels »/« à fort impact »</u> : les portefeuilles de pays classés dans les catégories « essentiels » ou « à fort impact » communiqueront leurs rapports deux fois par an.
Date de début des périodes de communication de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • La date de début de la première période de rapportage doit être alignée sur la date de début de la subvention. Les périodes suivantes de rapportage doivent débiter le lendemain de la date de fin de la précédente période de rapportage.


Aperçu - Section A	
Date de fin des périodes de communication de l'information	<ul style="list-style-type: none"> La date de fin de la période de rapportage survient habituellement six ou douze mois après la date de début de cette période. La durée de la période de rapportage est susceptible d'être modifiée afin de garantir l'alignement du cycle de rapportage.
 Demande de décaissement	<p>Au stade de l'établissement de la subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indiquez lorsqu'une demande de décaissement sera soumise avec le rapport de progrès.
Numéro du but	<ul style="list-style-type: none"> Attribuez un numéro à chaque but du programme.
Description du but	<ul style="list-style-type: none"> Le ou les buts sont des descriptions générales de l'impact attendu du programme à moyen et long terme, et doivent être conformes aux plans stratégiques nationaux ou aux stratégies régionales.
Numéro de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> Attribuez un numéro à chaque objectif du programme.
Description de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> Chaque but doit être associé à une série d'objectifs plus spécifiques, qui permettront au programme d'atteindre le ou les buts établis. Ces objectifs doivent être alignés sur les objectifs des plans stratégiques nationaux ou des stratégies régionales.
Classement du module	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit du numéro de module. Le nombre de modules est limité à quinze. Les utilisateurs sont encouragés à respecter ce nombre et à éviter d'inclure de nombreux modules dans le cadre de leur candidature/subvention.
Nom du module	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionnez les modules soutenus par la demande de financement à partir du menu déroulant. Il n'est pas possible d'ajouter de modules non inclus dans cette liste. Si la demande de financement inclut plus d'une composante, le menu déroulant affichera tous les modules associés à ces composantes, ainsi que divers modules liés aux systèmes résistants et pérennes pour la santé. Pour les demandes de financement ciblant plusieurs composantes, il est recommandé de regrouper les modules par composante plutôt que de les mélanger. Par exemple, dans le cas d'une demande combinée pour la tuberculose et le VIH, il convient de sélectionner d'abord tous les modules spécifiques au VIH, puis ceux relatifs à la tuberculose, ou vice versa.

Aperçu - Section A

Interventions

- ***Uniquement pour les candidats/réceptaires principaux régionaux :***

Si vous utilisez des mesures de suivi du plan de travail pour surveiller l'état d'avancement d'activités clés, veuillez inclure la liste des interventions liées aux activités sélectionnées à partir de la liste déroulante. Il n'est pas recommandé d'inclure des interventions personnalisées (c'est-à-dire, ne figurant pas dans la liste déroulante). Celles-ci peuvent être utilisées à titre exceptionnel uniquement et si elles sont strictement indispensables. L'inclusion d'interventions personnalisées devra être soumise à l'examen et à l'approbation de l'équipe de pays.

Indicateurs d'impact - Section B	
Numéro de l'indicateur d'impact	<ul style="list-style-type: none"> Attribuez un numéro à chaque indicateur d'impact. Ce numéro déterminera l'ordre dans lequel les indicateurs s'afficheront dans le cadre de résultats. Veuillez noter que ce numéro est différent du code de l'indicateur.
Indicateur d'impact standard	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionnez les indicateurs d'impact pertinents dans le menu déroulant. Les indicateurs d'impact sont liés aux buts établis. Le menu contient une liste d'indicateurs d'impact standard, ceux-ci étant assortis d'une référence standard à des fins de rapportage au Fonds mondial. Ces indicateurs sont issus de ceux recommandés par les partenaires techniques pour l'établissement des rapports mondiaux et nationaux. Pour les demandes de financement ciblant plusieurs composantes, il est recommandé de regrouper les indicateurs par composante plutôt que de les mélanger. Par exemple, dans le cas d'une demande combinée pour la tuberculose et le VIH, il convient de sélectionner d'abord tous les indicateurs spécifiques au VIH, puis ceux relatifs à la tuberculose, ou vice versa.
 Indicateur d'impact personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs d'impact personnalisés (ne figurant pas dans la liste d'indicateurs standard) sont autorisés à titre exceptionnel seulement. Il convient d'attribuer aux indicateurs d'impact personnalisés une référence formatée comme suit : (Composante) suivie de I (pour Impact) – autre 1 (numérotation des indicateurs d'impact personnalisés). Par exemple, un indicateur personnalisé relatif au VIH pourrait être référencé de la façon suivante : VIH I – autre 1 : pourcentage de... Au stade de l'établissement de la subvention : L'inclusion de tout indicateur personnalisé devra être soumise à l'examen et à l'approbation de l'équipe Suivi, évaluation et analyse des pays du Fonds mondial.
Valeur de référence	<ul style="list-style-type: none"> Les données de référence (valeur, année et source) doivent être fournies pour chaque indicateur d'impact. Ces données servent de point de départ pour la mesure des résultats du programme. Il s'agit des résultats disponibles les plus récents tirés de sources de données valides. Si aucune donnée n'est disponible lors de la demande de financement, alors les données de référence doivent être fournies durant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention.
Année de référence	<ul style="list-style-type: none"> L'année des données de référence doit être indiquée.

Indicateurs d'impact - Section B	
Source de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la source de données d'où est tirée la valeur de référence. Il peut s'agir, par exemple, du nom d'un système de données, d'une enquête ou d'une étude, du titre d'un rapport, etc. • Si la source de la valeur de référence diffère de celle qui sera utilisée pour communiquer l'information sur l'indicateur, cela doit être expliqué dans le champ « Observations ».
Ventilation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Pour garantir l'équité et s'assurer que les programmes atteignent les populations-clés à risque ou les plus touchées par les maladies, il est exigé de communiquer des résultats ventilés pour un certain nombre d'indicateurs de la liste d'indicateurs-clés du Fonds mondial. • La colonne se remplira automatiquement en fonction de cette liste. Elle indiquera les catégories selon lesquelles les résultats devront être ventilés dans les rapports sur les résultats actuels communiqués durant la mise en œuvre de la subvention. • Les données de référence (valeurs, année et source) à ventiler dans chacune de ces catégories doivent être saisies dans l'onglet intitulé « Ventilation – Section E ».
Réциpiendaire principal responsable de la communication de l'information au Fonds mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs d'impact doivent être communiqués au niveau du programme national. Si plusieurs réциpiendaires principaux ont été désignés au titre d'une composante, il convient de prévoir un ensemble d'indicateurs et de cibles d'impact commun à l'ensemble des subventions et des réциpiendaires principaux. • Dans ce champ, il est demandé au candidat/réциpiendaire principal d'identifier et de nommer le réциpiendaire principal (parmi tous ceux qui ont été désignés ou sélectionnés dans le cadre de la demande de financement/subvention) qui sera chargé de communiquer au Fonds mondial l'information relative à ces indicateurs.
Pays	<ul style="list-style-type: none"> • Ce champ concerne les subventions régionales, dans le cadre desquelles le candidat/réциpiendaire principal doit préciser le nom du pays correspondant à chaque indicateur choisi. • Dans le cadre d'une candidature régionale, si un indicateur s'applique à deux pays ou plus, le champ ne peut être laissé vide et les pays ou la zone géographique en question peuvent être précisés dans la colonne « Observations ».

Indicateurs d'impact - Section B	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> • Cette colonne sert à fournir des informations supplémentaires sur l'indicateur et les cibles, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ les hypothèses relatives aux cibles ; ○ les sources des données, si elles diffèrent de celles des données de référence ; ○ la population cible, si elle n'est pas déjà indiquée dans la définition de l'indicateur standard ; ○ la description de la zone géographique si les cibles sont infranationales (par exemple, lorsque les bénéficiaires principaux sont des ONG qui communiquent l'information depuis des sites spécifiques du projet) ; ○ l'entité chargée de la collecte et de la communication des données, p. ex. réalisation de modélisations ou d'enquêtes ; ○ le domaine couvert par les enquêtes ; ○ toute modification des méthodes de mesure par rapport à l'année antérieure ; ○ en cas de données de référence et/ou de cibles manquantes, précisez quand ces informations seront disponibles et le cadre de résultats mis à jour.
Année cible	<ul style="list-style-type: none"> • L'année à laquelle s'applique la cible doit être indiquée.
Numérateur de la cible	<ul style="list-style-type: none"> • Précisez la valeur numérique de la cible le cas échéant. • Les cibles doivent être cohérentes avec le plan stratégique national ou toute autre cible nationale actualisée et approuvée. Elles doivent être incluses en fonction de la fréquence à laquelle elles sont mesurées. Par exemple, si des enquêtes sont menées aux années 1 et 3, les cibles doivent être fournies seulement au cours de ces années.
Dénominateur de la cible	<ul style="list-style-type: none"> • Attribuez un dénominateur adapté à la cible le cas échéant.
% Cible	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, ce champ sera automatiquement calculé à partir des valeurs du numérateur et du dénominateur de la cible saisies pour l'indicateur en question.
Échéance du rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Précisez les dates auxquelles les résultats des indicateurs d'impact seront mis à disposition dans le pays. Ces dates peuvent être différentes de celle à laquelle ces résultats seront communiqués au Fonds mondial avec le Rapport de Progrès.

Indicateurs d'impact - Section B

**Indiquer si la cible reste
« à définir »**

- Indiquez « à définir » si les cibles doivent être définies à un stade ultérieur (p. ex., lorsque des données de référence précises ne sont pas disponibles ou que les résultats d'une enquête n'ont pas encore été livrés au moment de l'élaboration du cadre de résultats, et qu'il n'est donc pas possible de fixer une cible lors de la soumission du cadre de résultats).

Indicateurs de résultats - Section C	
Numéro de l'indicateur de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Attribuez un numéro à chaque indicateur de résultats. Ce numéro déterminera l'ordre dans lequel les indicateurs s'afficheront dans le cadre de résultats. Veuillez noter que ce numéro est différent du code de l'indicateur.
Indicateur de résultats standard	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionnez les indicateurs de résultats pertinents dans le menu déroulant. Les indicateurs de résultats sont liés aux buts établis. • Ce menu contient une liste d'indicateurs de résultats standard, ceux-ci étant assortis d'un code standard à des fins de rapportage au Fonds mondial. Ces indicateurs sont issus de ceux recommandés par les partenaires techniques pour l'établissement des rapports mondiaux et nationaux. • Pour les demandes de financement ciblant plusieurs composantes, il est recommandé de regrouper les indicateurs par composante plutôt que de les mélanger. Par exemple, dans le cas d'une demande combinée pour la tuberculose et le VIH, il convient de sélectionner d'abord tous les indicateurs spécifiques au VIH, puis ceux relatifs à la tuberculose, ou vice versa.
Indicateur de résultats personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs de résultats personnalisés (ne figurant pas dans la liste d'indicateurs standard) sont autorisés à titre exceptionnel seulement. • Il convient d'attribuer aux indicateurs de résultats personnalisés une référence formatée comme suit : (Composante) suivie de O (pour <i>Outcome</i> en anglais, ou résultat) – autre 1 (numérotation des indicateurs de résultats personnalisés). Par exemple, un indicateur personnalisé relatif au VIH pourrait être référencé de la façon suivante : VIH O – autre 1 : pourcentage de... <p>Au stade de l'établissement de la subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inclusion de tout indicateur personnalisé devra être soumise à l'examen et à l'approbation de l'équipe Suivi, évaluation et analyse des pays du Fonds mondial.
Valeur de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de référence (valeur, année et source) doivent être fournies pour chaque indicateur de résultats. Ces données servent de point de départ pour la mesure des résultats du programme. Il s'agit des résultats disponibles les plus récents tirés de sources de données valides. <p>Si aucune donnée n'est disponible lors de la demande de financement, alors les données de référence doivent être fournies durant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention.</p>

Indicateurs de résultats - Section C	
Année de référence	<ul style="list-style-type: none"> • L'année des données de référence doit être indiquée.
Source de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la source de données d'où est tirée la valeur de référence. Il peut s'agir, par exemple, du nom d'un système de données, d'une enquête ou d'une étude, du titre d'un rapport, etc. • Si la source de la valeur de référence diffère de celle qui sera utilisée pour communiquer l'information sur l'indicateur, cela doit être expliqué dans le champ « Observations ».
Ventilation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Pour garantir l'équité et s'assurer que les programmes atteignent les populations-clés à risque ou les plus touchées, il est exigé de communiquer des résultats ventilés pour un certain nombre d'indicateurs de la liste d'indicateurs-clés du Fonds mondial. • La colonne se remplira automatiquement en fonction de cette liste. Elle indiquera les catégories selon lesquelles les résultats devront être ventilés dans les rapports sur les résultats actuels communiqués durant la mise en œuvre de la subvention. • Les données de référence (valeurs, année et source) à ventiler dans chacune de ces catégories doivent être saisies dans l'onglet intitulé « Ventilation – Section E ».
Réциpiendaire principal responsable de la communication de l'information au Fonds mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs de résultats doivent être communiqués au niveau du programme national. Si plusieurs réциpiendaires principaux ont été désignés au titre d'une composante, il convient de prévoir un ensemble d'indicateurs et de cibles de résultats commun à l'ensemble des subventions et des réциpiendaires principaux. • Dans ce champ, il est demandé au candidat/réциpiendaire principal d'identifier et de nommer le réциpiendaire principal (parmi tous ceux qui ont été désignés ou sélectionnés dans le cadre de la demande de financement/subvention) qui sera chargé de communiquer au Fonds mondial l'information relative à ces indicateurs.
Pays	<ul style="list-style-type: none"> • Ce champ concerne les subventions régionales, dans le cadre desquelles le candidat/réциpiendaire principal doit préciser le nom du pays correspondant à chaque indicateur choisi. • Dans le cadre d'une candidature régionale, si un indicateur s'applique à deux pays ou plus, le champ peut être laissé vide et les pays ou la zone géographique en question peuvent être précisés dans la colonne « Observations ».

Indicateurs de résultats - Section C	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> • Cette colonne permet de fournir des informations supplémentaires sur l'indicateur et les cibles, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ les hypothèses relatives aux cibles ; ○ les sources des données, si elles diffèrent de celles des données de référence ; ○ la population cible, si elle n'est pas déjà indiquée dans la définition de l'indicateur standard; ○ la description de la zone géographique si les cibles sont infranationales (par exemple, lorsque les bénéficiaires principaux sont des ONG qui rapportent sur des sites spécifiques du projet) ; ○ l'entité chargée de la collecte et de la communication des données, p. ex. réalisation de modélisations ou d'enquêtes ; ○ le domaine couvert par les enquêtes ; ○ toute modification des méthodes de mesure par rapport à l'année antérieure ; ○ en cas de données de référence et/ou de cibles manquantes, précisez quand ces informations seront disponibles et le cadre de résultats mis à jour.
Année cible	<ul style="list-style-type: none"> • L'année à laquelle s'applique la cible doit être indiquée.
Numérateur de la cible	<ul style="list-style-type: none"> • Précisez la valeur numérique de la cible le cas échéant. • Les cibles doivent être cohérentes avec le plan stratégique national ou toute autre cible nationale actualisée et approuvée. Elles doivent être incluses en fonction de la fréquence à laquelle elles sont mesurées. Par exemple, si des enquêtes sont menées aux années 1 et 3, les cibles doivent être fournies seulement au cours de ces années.
Dénominateur de la cible	<ul style="list-style-type: none"> • Attribuez un dénominateur adapté à la cible le cas échéant.
% cible	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, ce champ sera automatiquement calculé à partir des valeurs du numérateur et du dénominateur saisies pour l'indicateur en question.
Échéance du rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Précisez les dates auxquelles les résultats des indicateurs de résultats seront mis à disposition dans le pays. • Ces dates peuvent être différentes de celle à laquelle ces résultats seront communiqués au Fonds mondial dans le rapport sur les résultats actuels.

Indicateurs de résultats - Section C

**Indiquer si la cible reste
« à définir »**

- Indiquez « à définir » si les cibles doivent être définies à un stade ultérieur (p. ex., lorsque des données de référence précises ne sont pas disponibles ou que les résultats d'une enquête n'ont pas encore été livrés au moment de l'élaboration du cadre de résultats, et qu'il n'est donc pas possible de fixer une cible lors de la soumission du cadre de résultats).

Indicateurs de couverture - Section D	
Numéro de l'indicateur de couverture	<ul style="list-style-type: none"> • Attribuez un numéro à chaque indicateur de couverture. Ce numéro déterminera l'ordre dans lequel les indicateurs s'afficheront dans le cadre de résultats. Veuillez noter que ce numéro est différent du code de l'indicateur.
Nom du module	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionnez le nom du module dans le menu déroulant. Cette liste proposera tous les modules financés grâce à la subvention et intégrés dans l'onglet « Aperçu – Section A ».
Indicateur standard	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionnez les indicateurs de couverture appropriés dans le menu déroulant. Cette liste contient les indicateurs de couverture standard, ceux-ci étant assortis d'un code standard à des fins de rapportage au Fonds mondial. Ces indicateurs sont issus de ceux recommandés par les partenaires techniques pour l'établissement des rapports mondiaux et nationaux. • <u>Portefeuilles de pays « Ciblés »</u> : conformément aux exigences liées au rapportage différencié, les pays classés dans la catégorie « Ciblés » par le Fonds mondial doivent inclure moins d'indicateurs dans leur cadre de résultats. Les indicateurs recommandés sont signalés par un (M) dans le Manuel sur le cadre modulaire ainsi que dans la liste déroulante du document-type du cadre de résultats. Pour des orientations supplémentaires à ce sujet, veuillez contacter votre équipe de pays. • <u>Pour les demandes de financement ciblant plusieurs composantes</u> : il est recommandé de regrouper les indicateurs par composante plutôt que de les mélanger. Par exemple, dans le cas d'une demande combinée pour la tuberculose et le VIH, il convient de sélectionner d'abord tous les indicateurs spécifiques au VIH, puis ceux relatifs à la tuberculose, ou vice versa.
Indicateur personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs de couverture personnalisés (ne figurant pas dans la liste d'indicateurs standard) sont autorisés à titre exceptionnel seulement. • Il convient d'attribuer aux indicateurs de couverture personnalisés une référence formatée comme suit : Nom du module (abrégé selon le modèle de la liste d'indicateurs standard) – autre 1 (numérotation des indicateurs de couverture personnalisés). Par exemple, un indicateur personnalisé relatif au module de « gestion des cas » de paludisme (en anglais, <i>Case Management</i>) pourrait être référencé de la façon suivante : CM – autre 1 : pourcentage de... <p>Au stade de l'établissement de la subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inclusion de tout indicateur personnalisé devra être soumise à l'examen et à l'approbation de l'équipe Suivi, évaluation et analyse des pays du Fonds mondial.

Indicateurs de couverture - Section D	
Valeur de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de référence (valeur, année et source) doivent être fournies pour chaque indicateur. Ces données servent de point de départ pour la mesure des résultats du programme. Il s'agit des résultats disponibles les plus récents tirés de sources de données valides. • Si aucune donnée n'est disponible lors de la demande de financement, alors les données de référence doivent être fournies durant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention.
N# référence	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la valeur numérique dans cette colonne.
D# référence	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la valeur du dénominateur dans cette colonne. S'il n'est pas possible ou pertinent de fournir une valeur de dénominateur, cette cellule peut être laissée vide.
% référence	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur du pourcentage est automatiquement calculée en fonction des valeurs saisies pour le numérateur et le dénominateur.
Année de référence	<ul style="list-style-type: none"> • L'année des données de référence doit être indiquée.
Source de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la source de données d'où est tirée la valeur de référence. • Si la source de la valeur de référence diffère de celle qui sera utilisée pour communiquer l'information sur l'indicateur, cela doit être expliqué dans le champ « Observations ».
Ventilation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Pour garantir l'équité et s'assurer que les programmes atteignent les populations-clés à risque ou les plus touchées, il est exigé de communiquer des résultats ventilés pour un certain nombre d'indicateurs de la liste d'indicateurs-clés du Fonds mondial. • Cette colonne se remplira automatiquement en fonction de cette liste. Elle indiquera les catégories selon lesquelles les résultats devront être ventilés dans les Rapports de Progrès communiqués durant la mise en œuvre de la subvention. • Les données de référence (valeurs, année et source) à ventiler dans chacune de ces catégories doivent être saisies dans l'onglet intitulé « Ventilation – Section E ». • En cas de données de référence manquantes, précisez dans le champ « Observations » les mesures mises en œuvre pour combler cette lacune et quand ces informations seront disponibles et le cadre de résultats mis à jour.

Indicateurs de couverture - Section D



Si sous-ensemble d'un autre indicateur (le cas échéant)

- Si un indicateur est un sous-ensemble d'un autre indicateur, l'indicateur de couverture de l'indicateur concerné doit être précisé dans cette colonne.

Au stade de l'établissement de la subvention :

- Lorsqu'un bénéficiaire principal intègre dans son cadre de résultats un indicateur qui est un sous-ensemble d'un autre indicateur devant être communiqué par un autre bénéficiaire principal, il doit préciser le numéro et la référence de cet indicateur dans la colonne « Observations ». L'objectif est d'améliorer la vérification des résultats communiqués, garantir la qualité des données et éviter le double comptage des résultats à l'échelle du portefeuille.



Réципиентаire principal responsable

Au stade de la demande de financement :

- Le candidat doit sélectionner dans un menu déroulant le nom du ou des bénéficiaires principaux qui seront chargés de mettre en œuvre les interventions correspondant à l'indicateur concerné et de communiquer l'information y afférente. Cette liste sera automatiquement remplie à partir des valeurs saisies dans l'onglet « Aperçu – Section A ».

Au stade de l'établissement de la subvention :

- Si plusieurs bénéficiaires principaux ont été désignés lors de la demande de financement, le cadre de résultats sera divisé entre les acteurs de mise en œuvre et communiqué aux différents bénéficiaires principaux à des fins de négociation à l'étape de l'établissement de la subvention.

Zone géographique (si la cible est infranationale, veuillez détailler dans le champ « Observations »)

- Indiquez, pour chaque indicateur de couverture, si les cibles font référence au pays dans son intégralité (cible nationale) ou à des zones géographiques définies (cible infranationale). Si la cible est infranationale, veuillez préciser la zone de couverture dans le champ « Observations » relatif à l'indicateur.

Indicateurs de couverture - Section D



Type de cumul appliqué aux fins de la décision annuelle de financement

Au stade de la demande de financement :

- Au stade de la demande de financement, seules les cibles annuelles doivent être fournies. Les candidats doivent sélectionner la catégorie « Cumulé annuellement » dans la liste déroulante.

Au stade de l'établissement de la subvention :

- Portefeuilles de pays « Ciblés » : conformément aux exigences liées au rapportage différencié, les subventions attribuées aux pays classés dans la catégorie « Ciblés » doivent être assorties de cibles annuelles.
- Portefeuilles de pays « Essentiels » / « À fort impact » : les subventions attribuées aux pays classés dans les catégories « Essentiels » et « À fort impact » peuvent être assorties de cibles semestrielles, en fonction du type d'indicateur.
- Indiquez dans cette colonne la façon dont les cibles sont établies, c'est-à-dire le type de cumul appliqué à chaque indicateur. Les cibles seront regroupées en conséquence sur les périodes examinées afin d'évaluer les résultats combinés durant ces périodes, au moment de la décision annuelle de financement. Le menu déroulant offre quatre possibilités :
 - **Non cumulé - (A ou C)** : Il s'agit de cibles spécifiques à une période. Autrement dit, la valeur se rapporte à ce qui sera accompli au cours d'une période de communication de l'information en particulier, quelles que soient les cibles des périodes précédentes. Dans de tels cas, les cibles périodiques concernées (numérateurs ou numérateurs et dénominateurs, selon les cas) seront additionnées afin de calculer le score des indicateurs au moment de la décision annuelle de financement.
 - **Non cumulé – Spécial (B)** : à l'instar des types A ou C ci-dessus, il s'agit de cibles spécifiques à une période, excepté que, dans ce cas, les dénominateurs sont communs sur les périodes examinées (par exemple, les estimations de la taille des populations-clés). Les cibles périodiques concernées (numérateurs) seront additionnées mais le dénominateur de la période de communication de l'information en cours servira à calculer les notes des indicateurs au moment de la décision annuelle de financement.
 - **Cumulé annuellement – D** : Il s'agit de cibles déjà cumulées au fil de l'année/au cours de la période de rapportage. Dans de tels cas, les cibles de la période

Indicateurs de couverture - Section D

	<p>de rapportage la plus récente serviront à calculer les scores des indicateurs au moment de la décision annuelle de financement.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Non cumulé – Autre (E) : Cela s'applique aux indicateurs qui portent sur les personnes bénéficiant actuellement des services, quelles que soient les cibles des périodes précédentes, par exemple, le « pourcentage de personnes vivant avec le VIH qui reçoivent actuellement un traitement antirétroviral ». Dans ce cas, les cibles périodiques pertinentes de la période de rapportage la plus récente serviront à calculer les scores des indicateurs au moment de la décision annuelle de financement.
Observations	<ul style="list-style-type: none">• Cette colonne permet de fournir des informations supplémentaires sur l'indicateur de couverture et les cibles établies, par exemple :<ul style="list-style-type: none">○ les hypothèses relatives aux cibles ;○ la population cible, si elle n'est pas déjà indiquée dans la définition de l'indicateur standard ;○ en cas de cibles infranationales, précisez la zone géographique d'où seront communiqués les résultats ;○ la couverture des services clés connexes (p. ex., indiquer les taux de fréquentation des centres de consultations prénatales au moment de définir les cibles relatives à la prévention de la transmission de la mère à l'enfant), les sources de données utilisées pour estimer la taille des populations ;○ en cas de données de référence et/ou de cibles manquantes, précisez quand ces informations seront disponibles et le cadre de résultats mis à jour ;○ pour les interventions qui incluent un ensemble de services, décrivez les éléments qui composent cet ensemble ;○ tout problème lié aux systèmes de suivi et d'évaluation susceptible de restreindre la capacité de communiquer des informations sur cet indicateur.

Indicateurs de couverture - Section D	
Numérateur de la cible (N#)	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez une valeur numérique le cas échéant. Les cibles doivent être cohérentes avec le plan stratégique national ou toute autre cible nationale actualisée et approuvée. En outre, elles doivent tenir compte de l'analyse des lacunes programmatiques de la demande de financement. • Il n'est pas nécessaire de communiquer tous les indicateurs à chaque période. • Incluez uniquement les cibles correspondant aux périodes durant lesquelles les données seront collectées et communiquées au Fonds mondial.
Dénominateur de la cible (D#)	<ul style="list-style-type: none"> • Attribuez un dénominateur adapté à la cible le cas échéant.
% cible	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, ce champ sera automatiquement calculé pour les indicateurs concernés. • Pour certains indicateurs, les résultats devront être communiqués sous forme de numérateur, de dénominateur et de pourcentage.
Indiquer si la cible reste « à définir »	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez « à définir » si les cibles doivent être définies à un stade ultérieur (p. ex., lorsque des données de référence précises ne sont pas disponibles ou que les résultats d'une enquête n'ont pas encore été livrés au moment de l'élaboration du cadre de résultats, et qu'il n'est donc pas possible de fixer une cible).

Ventilation (indicateurs d'impact, de résultats et de couverture) - Section E	
Numéro de l'indicateur, indicateur, catégorie de ventilation et valeur de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> • Ces champs se rempliront automatiquement en fonction des catégories selon lesquelles il sera nécessaire de ventiler les données relatives aux indicateurs d'impact, de résultats et de couverture standard sélectionnés dans les sections antérieures.
Valeur de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Incluez les valeurs de référence pour les catégories selon lesquelles les données doivent être ventilées, ainsi que pour les variables. • En cas de données de référence manquantes, précisez dans le champ « Observations » les mesures mises en œuvre pour combler cette lacune et quand ces informations seront disponibles et le cadre de résultats mis à jour.
Source de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Identifiez la source des valeurs de référence pour les données ventilées.
Année de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez l'année de la valeur de référence pour les données ventilées.
Observations	<ul style="list-style-type: none"> • Fournissez toute information pertinente en lien avec les données ventilées. Indiquez si la source des données ventilées diffère de celle d'où sont tirées les valeurs de référence globales.

13. Les candidats régionaux ou multi-pays ont la possibilité d'intégrer dans leurs demandes de financement des mesures de suivi du plan de travail, pour les modules et interventions ne disposant pas d'indicateurs de couverture qui permettent de mesurer adéquatement les progrès accomplis durant la période de mise en œuvre de la subvention. Il peut s'agir, par exemple, des modules et interventions liés aux systèmes résistants et pérennes pour la santé, aux droits de l'homme, etc.

Mesures de suivi du plan de travail - Section F À remplir par les candidats régionaux/réциpiendaires principaux	
Numéro de l'activité clé	<ul style="list-style-type: none"> Attribuez un numéro aux mesures de suivi du plan de travail (ci-après, les « mesures de suivi ») qui feront l'objet d'une surveillance au cours de la période de mise en œuvre.
Nom du module	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionnez dans le menu déroulant le nom du module lié à l'activité.
Intervention	<ul style="list-style-type: none"> Pour chaque module, sélectionnez dans le menu déroulant l'intervention liée à la mesure de suivi. Les interventions choisies ici doivent être reliées à celles du budget détaillé.
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> Indiquez l'activité clé devant faire l'objet d'une surveillance au moyen de mesures de suivi.
Réциpiendaire principal responsable	<ul style="list-style-type: none"> Précisez le nom du pays correspondant à chaque activité sélectionnée.
Observations	<ul style="list-style-type: none"> Fournissez toute information pertinente en lien avec l'activité et/ou les mesures de suivi.
Description des jalons/cibles	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de suivi peuvent être des jalons qualitatifs ou des cibles quantitatives. Identifiez les mesures appropriées pour suivre les progrès des activités sélectionnées au cours de différentes périodes de communication de l'information. Incluez un nombre limité de mesures de suivi (jusqu'à cinq pour l'ensemble des modules) devant être communiquées pendant la mise en œuvre de la subvention. Toutes les périodes de communication de l'information ne doivent pas nécessairement être assorties de mesures de suivi (jalons ou cibles). Aucune mesure de suivi ne doit être incluse si la subvention comporte des indicateurs personnalisés. La description des jalons ne doit pas excéder 200 caractères.

Mesures de suivi du plan de travail - Section F

À remplir par les candidats régionaux/réceptaires principaux

Critère de réalisation du jalon/de la cible

- Précisez les critères d'après lesquels la mesure de suivi (autrement dit, le jalon ou la cible) sera considérée comme « débutée », « en bonne voie » ou « réalisée ».
- Ces critères serviront à noter et à classer les mesures de suivi, afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre des activités clés. Par exemple, pour le jalon « Évaluation des besoins réalisée », les critères d'évaluation de l'avancement pourraient être les suivants :
 - **DEBUTE** : protocole élaboré ;
 - **EN BONNE VOIE** : travail de terrain achevé ;
 - **REALISE** : rapport sur l'évaluation des besoins approuvé par les autorités compétentes, publié et mis en ligne sur leur site Internet.

Période de communication de l'information

- Indiquez la période de communication de l'information durant laquelle la mesure de suivi (jalon ou cible) devrait être réalisée et communiquée.